

prunt de £10,000,000 négocié sur les marchés monétaires mondiaux sur la foi et la confiance inspirées par le plan financier lui-même et par la surveillance efficace exercée par la Société et sur des garanties fournies en grande partie par le gouvernement grec. La majorité des réfugiés furent placés sur des terres ou engagés, en Macédoine et en Grèce; on espère pouvoir établir les autres au cours de la présente année.

La Société a entrepris et poursuit une œuvre semblable, bien que de moindre envergure, en Bulgarie, où on a placé de même façon quelque 220,000 réfugiés. Les secours sont distribués par un commissaire nommé par le Conseil et proviennent de fonds prélevés par emprunt public garanti partiellement par le gouvernement bulgare et partiellement sur la foi du plan de la Société et sous la surveillance du commissaire.

L'Assemblée a apprécié et loué hautement la portée énorme des résultats financiers et économiques atteints dans ces trois entreprises, particulièrement pour les pays directement intéressés et incidemment pour l'avantage économique de l'Europe en général; elle y voit une preuve convaincante du rôle bienfaisant et salutaire joué par la Société.

Le rapport du Conseil mentionne avec satisfaction et orgueil, des faits marquants dans le domaine politique. On a noté la solution définitive et heureuse de la délimitation des frontières entre l'Iraq et la Turquie, dont le règlement habile effectué par le Conseil, aidé des décisions juridiques de la Cour permanente de justice internationale, transporta la querelle du domaine étroit d'un différend entre deux nations intéressées sur le terrain plus vaste d'une dispute entre la Turquie, d'un côté, et cinquante-cinq nations, appuyées par les décisions claires de la Cour internationale de droit, de l'autre côté, et gagna l'adhésion définitive de la Turquie à un accord pacifique avec la Grande-Bretagne, mandataire de l'Iraq, disposant ainsi d'une des questions les plus menaçantes et troublantes du Proche-Orient.

L'intervention prompte et effective du Conseil dans le conflit gréco-bulgare ne fut pas moins satisfaisante. Cette intervention démontra l'habileté de la Société à prévenir la guerre entre ses membres et à exiger des réparations des puissances en défaut, ce qui établit nettement le principe de l'intervention prompte et efficace dans l'intérêt de la paix. Dans quelques heures, pour ainsi dire, avec une rapidité et une autorité incontestées et avec un accord parfait entre les membres du Conseil, les Etats intéressés furent sommés de comparaître devant le Conseil et réprimandés; on leur donna des ordres quant aux mouvements de leurs troupes, on étudia leurs représentations avec soin et impartialité, on fixa les réparations et on prit des mesures pour prévenir la répétition des difficultés semblables. Les Etats en dispute acceptèrent de bon gré toutes les décisions qui reçurent l'approbation et l'appui moral de toutes les nations.

Un conseil auquel étaient représentées toutes les grandes puissances faisant partie de la Société, approuva pour l'avenir l'application du précédent et du principe que les membres de la Société des Nations ne doivent pas se déclarer la guerre, mais plutôt soumettre leurs différends à la Société et accepter sa décision, l'agresseur devant payer les réparations. L'Assemblée, avec raison, accepta l'important précédent créé par cette intervention, précédent qui devra être fidèlement respecté par tous les membres de la Société et que l'on proclama comme une puissante garantie contre les guerres futures.

Le trait dominant de la session fut sans conteste l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations. Cet événement souleva un immense intérêt et durant les jours qui le précédèrent, fit l'objet de commentaires de toutes sortes. Les mauvais souvenirs de l'Assemblée de mars hantaient encore les esprits et assombrissaient l'horizon. On se rappelle, qu'après la clôture de l'Assemblée extraordinaire de mars, l'Allemagne persista dans sa requête, sur laquelle l'Assemblée s'était favorablement prononcée; on avait confiance en la décision de la septième assemblée régulière. L'attention se concentrait sur la décision du Conseil et sur